

PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA HAIE 2024-2030

LA RÉGION S'ENGAGE POUR LES ARBRES



PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA HAIE 2024-2030

Décembre 2023



Familier dans le paysage régional, avec 400 000 ha d'espaces forestiers et 187 600 km de haies, l'arbre, qu'il soit bocager ou forestier, incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région des Pays de la Loire, entre préservation de l'environnement, développement économique et qualité du cadre de vie. L'arbre joue en effet un rôle essentiel pour la protection de la biodiversité, la préservation du cycle de l'eau et de la qualité de l'eau grâce à sa fonction d'épurateur naturel, la lutte contre l'érosion des sols et l'adaptation au réchauffement climatique de par son rôle de puits carbone notamment. L'arbre apparaît ainsi omniprésent dans le paysage régional et au sein des politiques régionales.

La Région souhaite renforcer son action pour les arbres à travers 2 plans qui se déclineront sur la période 2024-2030 : un plan régional en faveur de la haie et un plan régional en faveur de la forêt et du bois.

Cette action conjointe permettra de stocker 1 million de tonnes de carbone supplémentaires d'ici 2030, de protéger la biodiversité ligérienne aujourd'hui fragilisée, de contribuer à la préservation du cycle et de la qualité de l'eau qui connaît un niveau de dégradation important, d'améliorer notre cadre de vie, et par voie de conséquence, d'œuvrer pour l'attractivité et le développement économique de notre territoire.

Ces plans s'articulent ainsi autour de 3 enjeux majeurs et fédérateurs, et d'actions opérationnelles qui seront mises en œuvre en lien avec les partenaires régionaux.

Le plan régional en faveur de la haie, présenté ci-après, s'articule autour de 3 axes - Préserver / Planter / Valoriser - qui permettront notamment :

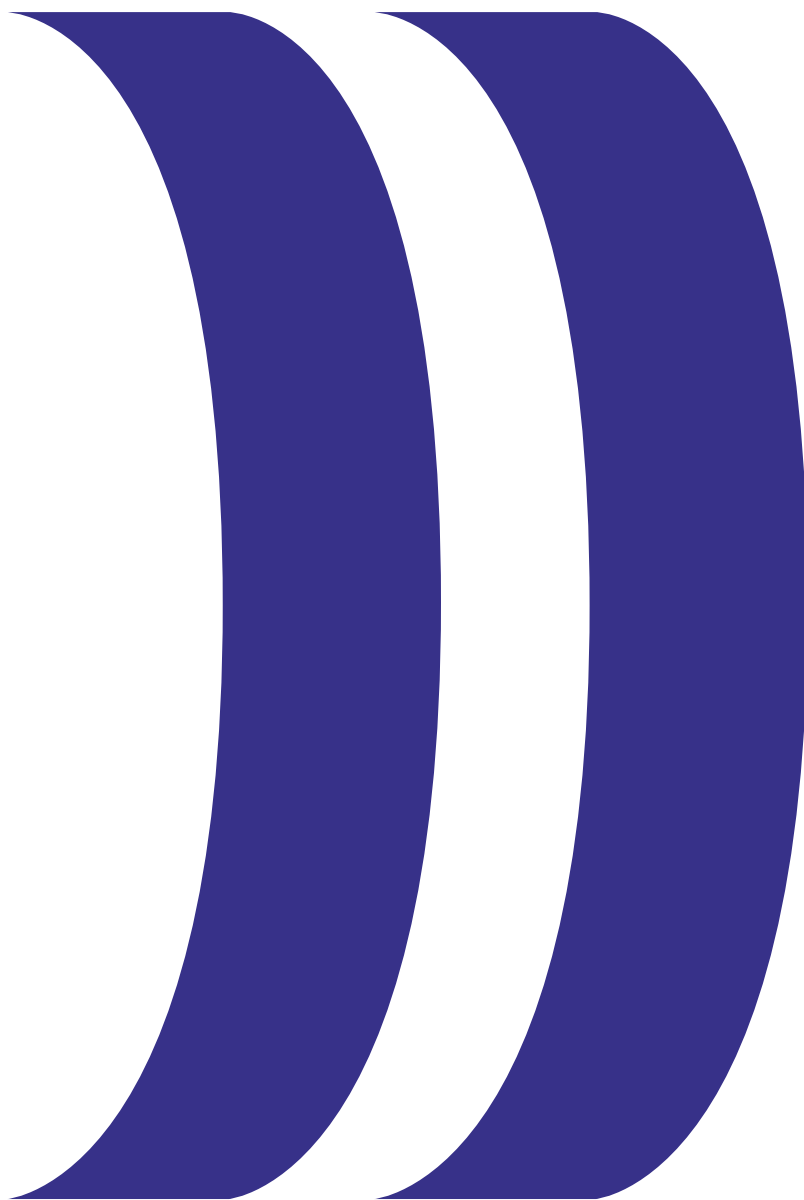
- La préservation des 187 600 km de haies déjà en place
- La plantation de 500 km de haies nouvelles par an
- La gestion durable de 500 km de haies par an
- La mise en place d'un observatoire régional de la haie
- Le renforcement de filières de valorisation de la haie

SOMMAIRE

ENJEU I – PRÉSERVER	4
Action 1 - Améliorer la connaissance sur le bocage (fonctionnement, services rendus, changement climatique) et les pratiques vertueuses	4
Action 2 - Mettre en place un observatoire régional de la haie	6
Action 3 – Mettre en place une boîte à outils et des formations à destination du plus grand nombre	7
ENJEU II – PLANTER	9
Action 4 – Planter 500 km de haies par an	9
Action 5 – Gérer durablement 500 km de haies par an	10
Action 6 – Déployer des chartes bocagères sur l’ensemble de la région.....	11
Action 7 – Lancer un appel à manifestation d’intérêt (AMI) pour accompagner l’innovation autour du bocage	11
Action 8 – Planter et valoriser les haies au sein des lycées et des entreprises	12
ENJEU III – VALORISER	14
Action 9 – Renforcer les filières de valorisation et leurs structures porteuses.....	14
Action 10 - Mettre en place des temps de communication auprès du Grand public	15

ENJEU 1

PRÉSERVER



ENJEU I – PRÉSERVER

Action 1 - Améliorer la connaissance sur le bocage (fonctionnement, services rendus, changement climatique) et les pratiques vertueuses

Améliorer et valoriser la connaissance du territoire

Les haies, à travers les multiples fonctions qu'elles remplissent, constituent des milieux à forts enjeux. La Région, en appui des acteurs du territoire, souhaite **améliorer la connaissance de leurs fonctions écosystémiques** (support de biodiversité, patrimoniale, agricole, agronomique, économique, etc.). Ces connaissances font appel à des thématiques croisées notamment sociologiques, géographiques, écologiques, agronomiques et économiques. Cette action constitue un socle pour alimenter les trois autres enjeux du plan régional.

La Région entend notamment soutenir des événements et **projets de recherche-action autour des complexes bocagers**. À ce titre et à l'initiative de la Société Nationale de la Protection de la Nature, il est prévu sur le premier semestre 2024 d'organiser une journée de séminaire participatif réunissant les acteurs œuvrant à la préservation des mares bocagères. Un programme de recherche-action sur la protection, la restauration et la création de réseaux de mares en région est visé à son issue.

Afin de se préparer aux évolutions climatiques au niveau local, il apparaît nécessaire d'anticiper les impacts sur le bocage, au travers de l'acquisition et du partage des connaissances sur les climats de demain 2030-2050. Ce travail pourra être réalisé en associant notamment les experts du **GIEC Pays de la Loire** et les partenaires régionaux sur la connaissance et l'optimisation des services écosystémiques, en particulier sur les essences d'arbres locales à privilégier. En complément, les analyses de **l'Observatoire régional sur l'agriculture et le changement climatique (ORACLE)** porté par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire avec le soutien de la Région Pays de la Loire, qui établit un constat objectif du changement climatique de notre territoire sur les 60 dernières années, seront valorisées et leur diffusion sera assurée.

La Région est bénéficiaire associé du **LIFE Biodiv' FRANCE 2024-2032** porté par l'OFB. Elle porte dans ce cadre un projet qui vise à mettre en place des actions de conseil, assistance et formation et à accompagner des territoires expérimentaux sur la gestion durable des haies et des complexes bocagers. Ces missions pourront déboucher sur des travaux de recherche visant à mesurer et qualifier la fonctionnalité de ces milieux et valoriser les services rendus par ces écosystèmes préservés, restaurés et gérés durablement.

Mobiliser les acteurs de la recherche académique

La Région soutient la recherche sur la biodiversité depuis une dizaine d'années et elle entend faire appel aux **acteurs de la recherche académique** qui souhaitent mobiliser plus fortement leurs travaux sur ce sujet. En cohérence avec le plan régional « Protégeons notre eau », pour mieux anticiper les évolutions climatiques et les futurs besoins en eau, la Région soutient actuellement le **projet de recherche CLIMATVEG (2021-2025)** qui rassemble environ 80 partenaires académiques et socio-économiques. La poursuite de ces travaux sera encouragée via différents dispositifs régionaux de soutien à la recherche, notamment sur les aspects acceptabilité, valorisation, biodiversité et économie de la haie et du bocage. La Région soutient également le pôle de compétitivité Végépolys Valley rassemblant des entreprises, des centres de recherche et de formation du domaine du végétal.

La Région projette ainsi, avec ses instruments, d'orienter une partie de la recherche ligérienne sur des travaux de recherche coconstruits avec différentes sphères d'acteurs. L'objectif est d'identifier et de développer des solutions innovantes au regard de spécificités territoriales, telles que la présence marquée des milieux bocagers. Par exemple, dans le cadre de son volet thématique sur la « Gestion durable de l'environnement, eau (qualité, quantité...) et biodiversité », la politique régionale de soutien à la recherche prolongera, en 2024 et sur les années suivantes, son soutien au cofinancement **d'allocations doctorales**. Certains dispositifs actuellement non thématiques pourraient, dès 2024, privilégier des entrées thématiques environnementales, tel que « Trajectoire nationale ». Le soutien régional s'inscrira en complémentarité d'autres soutiens privés et publics, dont en particulier ceux de l'ADEME.

Dans ce sens, **un appel à projets à vocation sera lancé début 2024 dans la continuité de l'Appel à manifestation d'intérêt : « Impacts du Changement Climatique sur les Ecosystèmes Régionaux »** porté par l'Agence Nationale de la Recherche en association avec les Régions Normandie et Pays de la Loire. Ce nouveau cadre constitue une opportunité de développement d'un projet de recherche autour des complexes bocagers, en association étroite avec des acteurs socio-économiques de notre territoire comme la Chambre régionale d'agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), etc.

Afin de nourrir les **enjeux sociétaux du territoire**, notamment ceux afférant au bocage, la Région déploiera dès 2024, deux nouveaux instruments qui ont vocation à mobiliser le potentiel académique et développer des travaux de recherche plus spécifiquement ciblés sur les enjeux du territoire ligérien : « **Chaires Territoire d'avenir** » et « **Territoires d'expérimentation** ».

La Région pourra également promouvoir les programmes de la Commission européenne qui constituent des opportunités de financements importantes pour les acteurs régionaux notamment ceux en lien avec la politique européenne environnementale comme le **programme « HORIZON EUROPE » dédié la recherche et l'innovation**.

L'ensemble de ces travaux, complémentaires à l'observatoire régional de la haie (action 2), permettront de partager une connaissance prospective sur l'évolution de la qualité et la fonctionnalité des milieux bocagers, dans un contexte de changement climatique. Une mobilisation du **réseau des acteurs du dialogue sciences-société** pourra être envisagée pour valoriser ces connaissances scientifiques, encourager la participation des citoyens à la construction des savoirs, et permettre une plus grande diffusion des connaissances sur le bocage auprès du grand public et des scolaires notamment.

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région
PARTENAIRES	Départements – EPCI – AFAC – OFB – Associations – CCI – Acteurs de la recherche académique – Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Pôles de compétitivité – Opérateurs économiques – etc.

INDICATEURS	- Nombre de projets de recherche, de chercheurs impliqués et montants - Nombre de dispositifs régionaux, nationaux et européens mobilisés
--------------------	---

Action 2 - Mettre en place un observatoire régional de la haie

La Région a commandé à l'Institut National Géographique (IGN) en 2019, une actualisation du référentiel cartographique des haies en Pays de la Loire. Mené initialement par la Fédération régionale des chasseurs, ce travail a permis de disposer d'un état des lieux précis de l'évolution du linéaire régional.

Plusieurs constats ont émergé de ce travail et des échanges avec les acteurs du territoire ont permis d'identifier les besoins autour d'un outil commun visant à :

- faciliter l'acquisition de données de plantation de haies du territoire de façon participative ;
- favoriser une actualisation dynamique en temps réel des données (à l'opposé d'une campagne annuelle de mise à jour) ;
- mettre en œuvre une méthode cartographique partagée pour disposer d'un outil de travail et d'un référentiel commun, du régional au local.

En cohérence avec ces constats et afin de développer une meilleure connaissance des haies pour une gestion durable et responsable des systèmes bocagers, cette action vise à développer **un outil cartographique régional des haies**. La Région et ses partenaires souhaitent ainsi expérimenter avec l'IGN un dispositif de mise à jour collaborative pour l'identification et le suivi régulier des haies. Riche des données collectées localement et de celles produites par les acteurs mobilisés dans la restauration et la valorisation des complexes bocagers ligériens, ce dispositif expérimental se veut être une véritable photographie évolutive de l'état de conservation de nos complexes bocagers, des acteurs mobilisés et des réponses apportées collectivement pour préserver notre capital naturel identitaire.

Les données issues de ce dispositif régional seront mises à la disposition du plus grand nombre afin de contribuer à la prise en compte des enjeux liés aux complexes bocagers dans les documents de planification (SCOT, SRCE, PLUi), de participer pleinement aux travaux de recherche-action évoqués en action 1 mais également de constituer une base solide et partagée d'évaluation des politiques publiques menées en faveur de la haie aux différents échelons territoriaux (action 3).

Enfin, cette cartographie évolutive des bocages pourra être utilisée notamment pour cibler des secteurs à replanter (action 4), identifier des territoires propices au développement de filières de valorisation des bois bocagers (action 9), et ainsi contribuer à la définition de stratégies locales de restauration et de gestion durable des bocages (actions 5 et 6).

Des formations pourront être proposées aux acteurs locaux afin de faciliter la prise en main et la mobilisation de l'outil localement. L'observatoire cartographique sera complémentaire et interopérable avec les outils existants, au niveau local comme au niveau national.

CALENDRIER	Phase de test 1 ^{er} semestre 2024 – Test grandeur nature 2 nd semestre 2024 / mise en place formations – Déploiement en 2025 / formations régulières
PILOTAGE	Région & IGN
PARTENAIRES	Etat – Collectivités – Structures accompagnatrices et facilitatrices des projets de territoire – Acteurs économiques

INDICATEURS	- Mise en place de l'Observatoire régional - Nombre de participants à la démarche
--------------------	--

Action 3 – Mettre en place une boîte à outils et des formations à destination du plus grand nombre

Une boîte à outils au profit et au service du collectif régional

La Région souhaite **recenser les dispositifs et outils de soutien en faveur du bocage disponibles sur le territoire régional voire national** pour faciliter leur accès et les rendre plus visibles auprès des porteurs de projets.

Sous forme d'une plateforme numérique et de supports de communication adaptés aux publics bénéficiaires, cette « boîte à outils » rassemblera les outils, guides, annuaires, documents d'aide à la décision et dispositifs d'accompagnement/soutien aux projets en faveur du bocage.

Cette plateforme numérique permettra également de valoriser les démarches existantes et de promouvoir le partage de connaissances et d'expériences aux porteurs de projets et à ceux souhaitant s'engager dans une démarche, ainsi que de faire monter en ambition et en qualité leurs projets.

À titre d'exemple, le Point info bocage / Haies développé par la DDT 72 rassemble une partie des informations attendues : définitions sur le bocage, réglementations, procédures à suivre en cas d'arrachage, aides à la plantation et l'entretien des haies.

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région
PARTENAIRES	Ensemble des acteurs concernés

INDICATEURS	- Nombre de connexions - Flux sur la page - Réunions d'information (ou autre)
--------------------	---

Des formations à destination des acteurs du bocage, actuels et à venir

La mise en œuvre du plan régional en faveur de la haie doit s'accompagner d'un volet ambitieux de formation des acteurs, d'aujourd'hui et de demain.

En premier lieu, un **réseau régional d'experts et de gestionnaires susceptibles de transmettre leurs savoirs et savoir-faire** sera identifié. Afin de répondre aux premières priorités établies et en lien avec les organismes actuellement mobilisés (AFAC, Chambre d'agriculture, Fédération régionale des chasseurs, CIVAM, etc.), les sessions de formation à destination des agriculteurs et autres gestionnaires de haies porteront sur la **connaissance du fonctionnement des haies et des essences bocagères** mais également les **techniques sylvicoles à mettre en œuvre pour leur entretien et leur gestion durable dont l'utilisation appropriée du matériel**. La participation à ces sessions de formation dédiées à la haie sera intégrée à la **Démarche de transition**.

À partir de 2024, ce dispositif régional engagera les agriculteurs à une réflexion « à 360° » sur la transition de leur exploitation au moyen d'un auto-diagnostic en ligne et soutiendra le financement de formations, ouvert aux agriculteurs qui souhaitent accéder à des aides à l'investissement sous conditions de formations.

Par ailleurs, en lien étroit **avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), des formations des élus et agents des collectivités** seront également mises en place pour faciliter l'appropriation par le plus grand nombre des outils réglementaires de protection du bocage : rappel des articles du code de l'urbanisme permettant une protection du bocage dans les documents d'urbanisme, application, méthodologie de suivi et de contrôle du respect de la réglementation. En effet, au-delà de la simple préservation du bocage et de ses rôles agro-environnementaux, les documents de planification et la concertation associée constituent une opportunité réelle de préserver ce patrimoine arboré identitaire des Pays de la Loire, dans une vision dynamique et non uniquement conservatrice.

De plus, en lien avec les partenaires et organismes de formation (initiale, par alternance et continue) présents sur le territoire, une **adaptation de l'offre de formation** sera mise en place en concertation avec les acteurs concernés. Pour se faire, il convient de rapprocher les différents acteurs de la formation et des entreprises mobilisées autour du bocage afin de réfléchir collectivement aux problématiques liées à la formation et à l'attractivité des métiers liés au bocage.

Les travaux pourront s'appuyer sur le schéma des formations professionnelles initiales, par alternance et continue, élaboré à l'échelle de la Région dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi, Formation, Orientation Professionnelles (SREFOP) 2023-2028.

Cette structuration de l'offre de formation par « Métiers-Secteurs-Territoires », réalisée en concertation avec les partenaires (autorités académiques, opérateurs de compétence et les fédérations professionnelles) et revue chaque année, permet d'accompagner les financeurs pour ajuster l'offre de formation en fonction des évolutions des métiers, des compétences et de l'appareil de formation.

La mise en œuvre du plan régional en faveur de la haie permettra des **rapprochements auprès des opérateurs de compétences** (Ocapiat, Uniformation, Constructys notamment) concernés par la gestion et la valorisation du bocage. La concertation qui sera menée au cours de l'année 2024 et l'élaboration des contrats d'objectifs sectoriels doivent ainsi contribuer à une plus forte mobilisation de tous les acteurs impliqués mais également faire évoluer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises, en termes de compétences et d'emplois.

Pour la **formation continue des demandeurs d'emploi**, le dispositif régional « 1 emploi = 1 formation » qui se développera à partir de 2024, pourra contribuer à renforcer les liens entre les organismes de formation et les entreprises mobilisées autour du bocage.

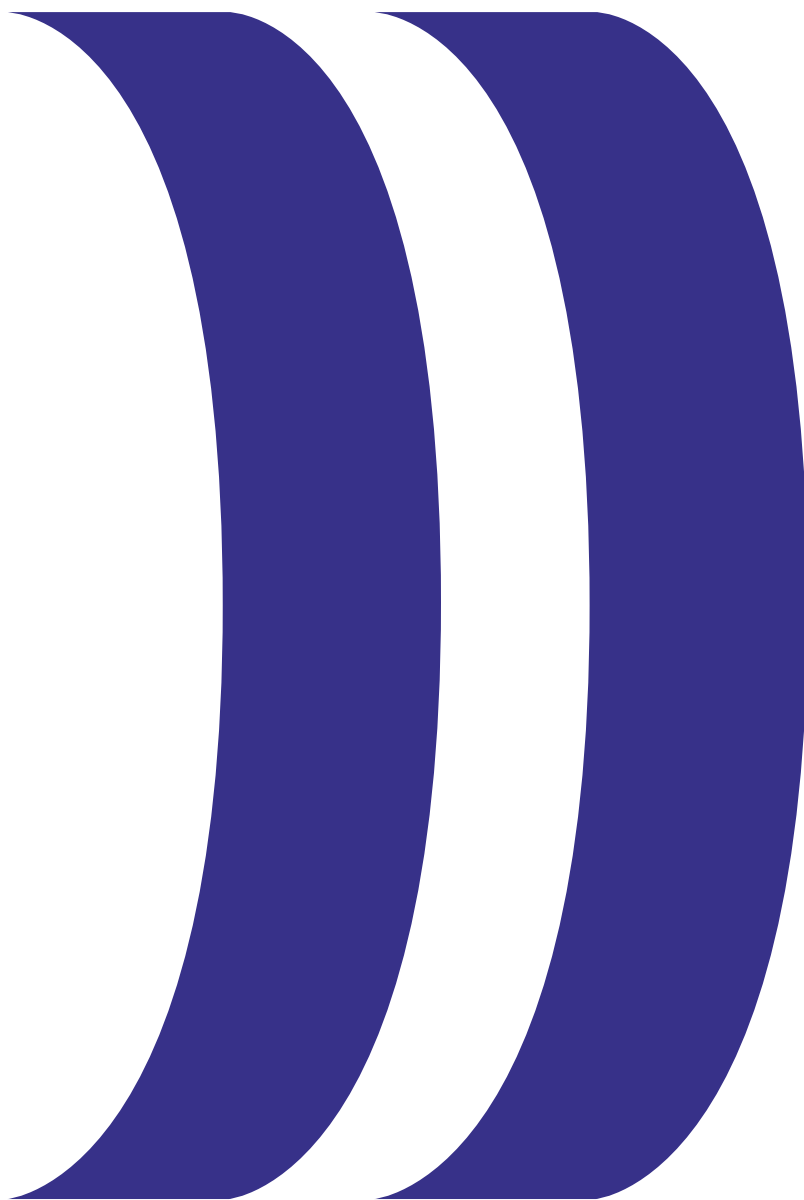
Enfin, en lien avec la DRAAF et son service régional de formation et de développement, les **travaux engagés par le GRAINE dans le cadre du module Agri'biodiv** seront également renforcés afin de programmer, dans les référentiels ou parcours de formation, des éléments associés au bienfondé du maintien de l'arbre et des systèmes bocagers au sein des exploitations agricoles.

CALENDRIER	<i>Dès 2024</i>
PILOTAGE	<i>Région</i>

INDICATEURS	- Nombre de formations et de participants
--------------------	---

ENJEU 2

PLANTER



ENJEU II – PLANTER

Action 4 – Planter 500 km de haies par an

La Région et ses partenaires contribuent directement à l'effort de plantation et de gestion durable via le **dispositif « Pays de la Loire Bocage », dispositif complémentaire des aides apportées** par les conseils départementaux mobilisés et les autres financeurs (État, Agence de l'eau, Fédérations de chasse et Office français de la biodiversité, financeurs privés, etc.). Ce dispositif a pour vocation de soutenir la restauration du maillage bocager des Pays de la Loire et sa gestion pérenne.

« **Pays de la Loire Bocage** » se décline en 5 volets :

- Plantation de haies (volet A),
- Agroforesterie intra parcellaire (volet B),
- Restauration du bocage (regarnissage de haies, création de mares, bosquets... - volet C),
- Acquisition de matériel d'entretien et de valorisation (volet D),
- Gestion durable et labellisation (volet E).

Le dispositif permet de développer des synergies d'intervention entre les financeurs publics, pour améliorer le soutien apporté aux projets des territoires.

Depuis son lancement en 2021, plus de 350 km ont déjà été plantés en l'espace de 2 ans grâce au dispositif régional. En cohérence avec le pacte national en faveur de la haie, la Région souhaite amplifier les aides à la plantation (volets A et B) afin de soutenir la création de 500 km de haies par an.

Les aides soutiendront les plantations de nouvelles haies bocagères au sein des zones agricoles principalement. Les critères techniques permettront de soutenir des projets à forte valeur environnementale (part minimale de végétaux labellisés « végétal local », nombre d'essences important, liste d'essences interdites...). En mobilisant en complémentarité les dispositifs des différents financeurs, notamment Conseils départementaux, Agence de l'Eau et Etat dans le cadre du Pacte national pour la haie, un soutien financier fort, pouvant aller jusqu'à 80 %, sera apporté à ces projets.

En complément et à la demande des acteurs locaux, le dispositif régional intégrera des expérimentations, en relation avec les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, etc.), afin de tester la réussite de la régénération naturelle selon différents itinéraires techniques. En 2024, la **mise en œuvre d'une animation régionale** permettra de procéder à la sélection des projets locaux concernés, le recensement de la bibliographie disponible sur la régénération naturelle assistée et autres retours d'expériences, ainsi que la rédaction des itinéraires techniques à mettre en œuvre. Les premiers travaux pourraient ainsi intervenir à partir de 2025. L'objectif est de pouvoir effectuer un bilan avant la fin du plan régional pour établir une action type à déployer sur le territoire.

Il s'agira enfin de **mettre en lumière les plantations réalisées par l'ensemble des partenaires sur le territoire via le panel de dispositifs existants** (données MAEC, label Bas carbone, parcs naturels régionaux, contrats de territoire eau, Territoires engagés pour la nature, programmes privés, etc.). À cet effet, la Région mobilisera l'ensemble de ses partenaires (Fédération Régionale des Chasseurs, Chambre régionale d'agriculture, URCPPIE, LPO, PNR, EPCI, etc.) dans le but de procéder à un recensement global et exhaustif des plantations sur notre territoire mais également de la pluralité des acteurs engagés. Ce réseau d'acteurs identifiés pourra ensuite être mobilisé dans la mise en œuvre de l'action 5.

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région / Départements / AELB / OFB / Fédérations de chasse
PARTENAIRES	Financeurs privés – Membres du comité technique Pays de la Loire bocage

INDICATEURS	- Nombre de kms de haies plantés / Montants associés / Nombre d'acteurs soutenus par typologie - Nombre d'expérimentations menées en matière de régénération naturelle
--------------------	---

Action 5 – Gérer durablement 500 km de haies par an

Pour répondre aux enjeux de ce plan, la plantation des haies doit **impérativement être corrélée avec la bonne gestion des haies et la restauration du linéaire existant.**

Le plan se fixe l'objectif de financer 500 km de haies gérés durablement par an via le dispositif « Pays de la Loire Bocage ». Il s'agira d'une part de soutenir des actions regarnissage et d'amélioration de haies aujourd'hui dégradées, afin de reconstituer des linéaires fonctionnels, mais également de compléter le maillage bocager par des bosquets ou des mares.

L'aide à l'acquisition de matériels d'entretien des haies sera développée afin que le territoire régional soit mieux couvert en matériels performants pour une gestion durable, (comme des sécateurs de branche, des têtes d'abattage...) et sera conditionnée à la réalisation d'une formation sur la gestion durable des haies.

Les outils tels que le Plan de Gestion Durable des Haies (**PGDH**) et le **Plan de Gestion Durable des Systèmes Agroforestiers (PGDSAF)**, le **label Haie**, le **label Bas carbone** seront généralisés sur le territoire pour renforcer la gestion durable des systèmes bocagers et agroforestiers. De **nouveaux outils, basés sur des critères communs à ceux existants, pourront être encouragés afin de s'adapter aux enjeux du territoire et au public concerné** (Le grain bocager, diagnostic de territoire, etc.). En cohérence avec les actions 3 et 10, ces outils seront encouragés lors de réunions, connectés avec les documents de planification existants (PLUi, Territoire Engagé pour la Nature (TEN), etc.), proposés dans le cadre d'une boîte à outils / plateforme sur le bocage, valorisés par des campagnes de communication et accompagnés de formations.

À ce titre, et à l'image des travaux menés en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique, une attention particulière sera portée à la question de l'élagage des haies dans le cadre de l'installation de la fibre optique et autres travaux d'entretien liés aux infrastructures et équipements linéaires. Pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et rappeler les responsabilités de chacun, des chartes pourront être mises en œuvre afin de promouvoir un élagage raisonné, garant de l'intégrité du bocage et du bon fonctionnement des réseaux concernés.

Dans le cadre du **LIFE Biodiv' FRANCE 2024-2032**, la Région mettra en place des **actions de conseil, assistance et formation** et accompagnera des territoires expérimentaux sur la **gestion durable des haies et des complexes bocagers.**

En cohérence avec le pacte national en faveur de la haie, la labellisation pourrait permettre une **bonification des aides accordées**, proportionnées au niveau d'ambition écologique, pour l'implantation et la gestion durable des haies.

Les scénarii identifiés dans les travaux menés par les actions 1 et 2 pourront permettre d'accompagner les territoires identifiés comme prioritaires.

CALENDRIER	2024-2030
PILOTAGE	Région / Etat / AELB /Départements /
PARTENAIRES	Membres du comité technique Pays de la Loire bocage – Formateurs et structures accompagnatrices

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kms de haies gérés durablement / Montants associés - Nombre de PGDH et PGDSAF réalisés - Nombre de certifications délivrées
--------------------	---

Action 6 – Déployer des chartes bocagères sur l’ensemble de la région

En complémentarité avec les chartes forestières de territoire, la Région et ses partenaires souhaitent mettre en place des chartes bocagères sur l’ensemble du territoire pour la prise en compte de l’arbre hors forêt. Par cet outil, ils entendent déployer une dynamique d’aménagement et de développement durable sur le territoire du bocage en prenant en compte son contexte économique, écologique social et culturel.

Dans une démarche contractuelle avec les acteurs locaux (SCOT, EPCI, structures de bassins versants concernés), la Région souhaite répondre aux attentes de la société vis-à-vis du bocage par des projets collectifs prenant en compte les services du bocage et inscrivant le bocage comme une composante forte du développement territorial.

En lien et complémentarité avec le dispositif dédié au déploiement de charte forestière de territoire, la Région travaillera avec ses partenaires à la mise en place d’un dispositif de soutien au déploiement de chartes bocagères.

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région - Europe
PARTENAIRES	EPCI – SCOT – Syndicats de bassins versants

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chartes bocagères développées - Montants investis - Surfaces concernées
--------------------	---

Action 7 – Lancer un appel à manifestation d’intérêt (AMI) pour accompagner l’innovation autour du bocage

Dans le cadre du **LIFE Biodiv’ FRANCE 2024-2032** animé par l’Office Français de la Biodiversité, la Région et ses partenaires entendent identifier, accompagner et mobiliser des territoires volontaires et pilotes pour expérimenter une action collective autour de la gestion durable des haies. En effet, si certains territoires ligériens sont engagés dans la mise en œuvre de PGDH à l’échelle d’exploitations volontaires, en lien avec l’expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux ou le déploiement du Label Haie, aucune approche territoriale, intégratrice et fédérative entre collectivités, propriétaires privés et agriculteurs, n’existe en Pays de la Loire.

C'est pourquoi, dès 2025, il sera procédé, avec le soutien de l'OFB et de l'Union Européenne, au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt à destination de territoires volontaires pour initier des innovations en faveur de la gestion collective et durable des complexes bocagers, tester et éprouver des itinéraires techniques adaptés à une gestion des haies mutualisés mais également améliorer les connaissances sur la fonctionnalité et les services rendus par ces complexes bocagers et agroforestiers.

CALENDRIER	Dès 2025
PILOTAGE	Région – OFB - Europe

INDICATEURS	- Nombre de projets - Nombre d'innovations et expérimentations déployées dans le cadre de l'AMI
-------------	--

Action 8 – Planter et valoriser les haies au sein des lycées et des entreprises

Dans la continuité des actions 4 et 5, la Région souhaite accompagner **la plantation et la gestion durable des haies auprès d'un large panel d'acteurs mobilisés sur des surfaces non agricoles** (établissements scolaires dont les lycées, entreprises et zones d'activités, etc.).

Au sein des lycées

Concernant les lycées, la surface des haies présentes au sein des établissements a globalement augmenté de 25% sur les 20 dernières années. La Région entend poursuivre cette dynamique avec la plantation de **10 nouvelles « mini-forêts » participatives** et le doublement du nombre de lycées végétalisés pour atteindre **100 % des lycées végétalisés**. Les établissements seront également mobilisés dans la mise en œuvre de pratiques vertueuses d'entretien et de développement de leurs espaces végétalisés.

Une étude, actuellement conduite par le CEREMA, permettra de définir un plan d'actions de renaturation des cours des lycées avec des objectifs adaptés à chaque établissement. Lors des constructions de lycées neufs, une attention est portée à la préservation des haies existantes. Lorsque des surfaces sont néanmoins impactées, un principe de compensation est mis en œuvre.

Par ailleurs, au titre de son appel à projets éducatifs, la Région entend encourager **le déploiement de projets d'établissement intégrant la thématique de l'arbre** (entretien et valorisation de l'existant, replantation, etc.) afin de sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre de lycéens et d'enseignants. À cette occasion, il sera également proposé aux lycées candidats de coconstruire et participer à un **évènement régional sur l'arbre au sein des lycées** proposant, dans le cadre d'un parcours pédagogique organisé par leur encadrant, des chantiers participatifs de plantation d'arbres et d'entretien des linéaires existants ou d'autres animations pédagogiques, en présence de professionnels du bocage, pour appréhender les fonctions de la haie (environnementales, économiques et sociales) et les enjeux liés à sa préservation.

Enfin, afin de renforcer la valeur économique de la haie et inciter les agriculteurs à maintenir le réseau bocager aux multiples fonctions écologiques, la Région et ses partenaires entendent **promouvoir le bois bocager comme ressource énergétique locale pour chauffer une partie des bâtiments publics et en premier lieu, les établissements scolaires**.

Au sein des entreprises

Concernant les entreprises, les plantations de haies réalisées dans le cadre d’implantation ou d’extension d’entreprises seront rendues éligibles au prêt « Pays de la Loire Prêt entreprise ». Afin de mobiliser le plus grand nombre d’acteurs, les structures accompagnatrices des projets locaux apporteront un appui technique aux entreprises désireuses de restaurer des complexes bocagers au sein de leur foncier.

Cet accompagnement portera sur :

- La réalisation de visites de terrain pour identifier des projets et des essences adaptés au site ;
- La conception de plans d’aménagement à l’échelle de l’entreprise ou de groupements ;
- L’organisation de chantiers participatifs impliquant les salariés de l’entreprise ;
- Le suivi des chantiers de plantations réalisés.

De plus, les projets liés à l’arbre pourront bénéficier d’un soutien bonifié de la part de la Région via le prêt PDL entreprises, qui souhaite renforcer son accompagnement aux entreprises qu’elle finance, résolument engagées dans une démarche de transition écologique (session régionale de mars 2023).

CALENDRIER	<i>Dès 2024</i>
PILOTAGE	<i>Région</i>

INDICATEURS	- Nombre de lycées et d’entreprises accompagnés - Nombre de projets d’entreprises soutenus par la Région en investissements et montants d’aides attribués - Nombre de ml de haies ou d’arbres plantés / restaurés / gérés
--------------------	---

ENJEU 3

VALORISER



ENJEU III – VALORISER

Action 9 – Renforcer les filières de valorisation et leurs structures porteuses

La Région et l'ADEME s'associeront aux partenaires existants (SCIC, Fibois, Réseau EnR Pays de la Loire, etc.) afin de favoriser le développement de filières de valorisation du bocage pérennes et d'inciter à la mise en œuvre des techniques d'entretien raisonnées.

En premier lieu, le collectif constitué pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional en faveur de la haie s'attachera à **poursuivre ses efforts de promotion de l'énergie bois auprès des collectivités et entreprises intéressées**. Sur les projets émergents, une attention particulière sera portée afin que l'approvisionnement en bois local géré durablement soit une caractéristique prise en compte dès le début des réflexions.

En complément, la Région et l'ADEME souhaitent développer les moyens permettant une mobilisation et une valorisation accrues des gisements locaux de bois d'origine bocagère sur le territoire et donc du nombre d'agriculteurs et gestionnaires concernés. Ainsi, une harmonisation des approvisionnements actuels pourrait tendre vers un maillage structuré et organisé de SCIC, impliquant des agriculteurs et l'ensemble des propriétaires fonciers volontaires du territoire. Dans ce cadre et via un **appel à projets « Approvisionnement biomasse »** (création et aménagement de plateformes d'approvisionnement, équipements assurant la production d'un combustible de qualité, etc.), l'ADEME accompagnera des structures déjà engagées, assurant notamment la promotion de l'utilisation du bois de bocage géré durablement.

Cette dynamique locale doit permettre de **déployer les outils d'accompagnement**, plans de gestion et matériels et labels, garants de la durabilité de l'exploitation de la ressource. Ainsi, les agriculteurs et collectivités intéressés pour valoriser le bois de bocage (paillage de plantation, bois raméal fragmenté en épandage direct au sol, litière pour l'élevage, etc.) pourront s'impliquer dans le développement de marchés et de filières en circuits courts et dans le respect des règles de gestion durable.

Enfin, les **grumes du bois de bocage peuvent également être utilisées comme bois d'œuvre**. C'est pourquoi, dans le cadre du plan régional, une étude de faisabilité d'un modèle de développement économique régional de la filière bois d'œuvre issu du bocage sera menée afin de permettre de proposer un plan d'action concret à mettre en œuvre.

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région - ADEME

INDICATEURS	- Nombre d'agriculteurs et de gestionnaires concernés - Nombre de SCIC et résultats engagés - Filières et études de faisabilité mises en œuvre
-------------	--

Action 10 - Mettre en place des temps de communication auprès du Grand public

L'un des enjeux majeurs identifié par le CESER et par de nombreux acteurs régionaux est la nécessité de l'acculturation de toutes et tous, au-delà des acteurs déjà identifiés sur ces thématiques. C'est pourquoi, le plan régional intègre un volet de sensibilisation et d'information sur la haie et ses bienfaits pour toute la population.

La manifestation « Pays de la Loire Grandeur Nature » déployée au titre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité servira de support d'une vaste campagne à destination des ligériens sur les bienfaits de l'arbre.

À travers l'animation régionale qui se mettra en place, une réflexion sera engagée pour s'adresser à différents publics, valoriser les projets et savoir-faire ligériens et les faire connaître au-delà des limites régionales. L'opportunité de développer des actions innovantes permettant d'inviter les différents publics à agir en faveur du bocage sera étudiée (nudges, conférences, stands lors d'événements régionaux, serious game, podcasts, etc.). Il s'agira notamment de :

- organiser des événements récurrents en appui d'événements existants comme l'Assemblée du bocage mayennaise ou à développer tel qu'un **événement régional au sein des lycées** ;
- mobiliser le **réseau des acteurs du dialogue sciences-société** pour valoriser ces connaissances scientifiques, encourager la participation des citoyens à la construction des savoirs, et permettre une plus grande diffusion des connaissances sur le bocage auprès du grand public et des scolaires notamment ;
- participer à des **événements locaux, nationaux ou internationaux** pour valoriser les compétences régionales et s'enrichir de partage de connaissances notamment dans le cadre du LIFE Biodiv'France ;
- étudier l'opportunité de mettre en œuvre des stands sur le bocage ligérien sur des sites ayant un écho national ou international (course auto 24h du Mans, Loire à Vélo, salon de l'agriculture, Puy du Fou, Hellfest, ...).

CALENDRIER	Dès 2024
PILOTAGE	Région

INDICATEURS	- Nombre de manifestations organisées et de participants
-------------	--

PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DE LA HAIE

2024-2030

3 ENJEUX ET 10 ACTIONS

PRÉSERVER	PLANTER	VALORISER
1 - Améliorer la connaissance sur le bocage et les bonnes pratiques	4 - Planter 500 km haies/an	9 - Renforcer les filières de valorisation de la haie
2 - Mettre en place un observatoire régional de la haie	5 - Gérer durablement 500 km haies/an	10 - Communiquer auprès du Grand public
3 - Mettre en place une boîte à outils et des formations	6 - Déployer des chartes bocagères sur toute la région	
	7 - Lancer un AMI innovation bocage	
	8 - Planter et gérer les haies dans les lycées et zones d'activités	

Hôtel de la Région
1 rue de la Loire — 44 966 Nantes
02 28 20 50 00
paysdelaloire.fr

